



HAL
open science

Archaisme et modernité à Lyon en novembre 1831

Ludovic Frobert

► **To cite this version:**

Ludovic Frobert. Archaisme et modernité à Lyon en novembre 1831. Frobert, Ludovic. Archives de soie : fabrique et insurrections à Lyon au début des années 1830, Sivana editoriale, pp.87-107, 2014, 978-8-8366-2599-4. halshs-01092683

HAL Id: halshs-01092683

<https://shs.hal.science/halshs-01092683>

Submitted on 19 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ARCHAÏSME ET MODERNITÉ A LYON EN NOVEMBRE 1831

Ludovic Frobert
CNRS/ENS-Lyon

Dans un texte consacré aux violences rurales dans la France du 19^e siècle, Alain Corbin signalait une nécessaire évolution de l'historiographie. Longtemps, ces violences qui connurent un pic au milieu des années 1850 avant de décroître furent, en effet analysées selon un canevas que l'historien pouvait résumer en ces termes : « durant près d'un demi-siècle, les historiens de la violence collective (...) tentaient de discerner, derrière la répétition des gestes anciens, la manifestation d'une conscience de classe, le passage d'une mentalité prérévolutionnaire à une mentalité révolutionnaire. Tout ce qui n'en était pas la marque ne pouvait à leurs yeux que désigner l'archaïsme La paysannerie française, dans cette perspective, est décrite comme perpétuellement en attente d'un message émis par la société englobante, comme une cire molle offerte aux apprentissages. Il semble qu'il n'y ait eu, pour elle, d'autre histoire possible que celle de l'obéissance, de la soumission à la médiation des notables ou celle de l'émancipation apportée de l'extérieur ; le reste ne pouvait être que flambée de violence aveugle, que vestiges d'un autre âge »¹. Si, selon Corbin, ces recherches avaient apporté nombre de résultats indiscutables, elles méritaient toutefois d'être nuancées. Une approche plus attentive à ces milieux ruraux, à leurs territoires, à leurs horizons d'attente et à un environnement institutionnel marqué par la croissance de pouvoirs municipaux et régionaux ayant renouvelé les pratiques de « l'arrangement » permettait de comprendre comment dans le cadre des violences, au-delà de certaines conversions idéologiques ou de la répétition des gestes anciens de la jacquerie, s'exprimaient aussi des calculs, des stratégies et des anticipations exprimant lucidement des intérêts présents et locaux.

Les recherches récentes sur les insurrections des canuts de Lyon ont conduit à des résultats similaires. Une connaissance plus fine du modèle productif original de la Fabrique (une manufacture dispersée), de ses institutions de régulation (les prud'hommes notamment), des territoires et des réseaux dans lesquels se tissaient la soie (les quartiers de Saint-George, Saint-Paul, la Croix-Rousse, Vaise....), d'une culture industrielle, sociale, politique mobilisant pour l'utiliser à son profit la mémoire des émeutes de 1744 et 1786, la pratique usuelle des tarifs collectifs, la régularité des conciliations aux prud'hommes depuis 1806, ou la capacité des tisseurs à s'entendre, à « s'indiquer » dans le cadre du Devoir mutuel (1827-1828) a permis de mieux saisir les enjeux de Novembre 1831. Une rationalité propre des tisseurs s'est alors exprimée dès le 30 octobre 1831 dans *L'Echo de la fabrique*, une rationalité qui ne répétait pas mécaniquement les gestes de l'ancienne corporation de la Grande Fabrique, ni ne balbutiait maladroitement les premiers enseignements saint-simoniens, républicains ou fouriéristes. En dépit d'une longue historiographie les présentant comme en avance ou en retard, décalés en somme, par rapport à une modernité libérale ou

¹ Alain Corbin, « La violence rurale dans la France du 19^{ème} siècle et son dépérissement : l'évolution de l'interprétation politique », *Culture & Conflits*, n° 9-10, printemps-été 1993. Le titre de ma communication est bien sûr inspiré de celui de son ouvrage *Archaisme et modernité en Limousin au XIXe siècle*.

révolutionnaire qui s'annonçait en 1830, on ne peut donc sans nuance parler d'archaïsme à propos de cette révolte des canuts.

Un pas supplémentaire peut être engagé. Qualifiés de barbares, stigmatisés pour leur comportement archaïque, les canuts de Lyon allaient retourner l'accusation. Dans *L'Echo de la fabrique* du 27 avril 1832, on reproduisait un article du *Sémaphore* de Marseille évoquant les législations orientales anciennes soucieuses de la protection « des premiers liens sociaux » qui avaient tenté de contrer « les excitations d'un individualisme barbare »² ; la référence à leur présent était ici transparente et l'épithète injurieuse de « barbare » renvoyée à ses expéditeurs orléanistes et à leur individualisme libéral. Au lendemain de l'insurrection de Novembre, les canuts, accusés de barbarie, allaient tenter de démontrer que l'archaïsme mais également la violence et la sauvagerie caractérisaient le comportement rétrograde des notables lyonnais et, (en sourdine) du pouvoir politique qui lui avait donné le renfort des troupes. Nous montrerons ici que cet échange d'insultes autour du mot « barbare » renvoyait, de part et d'autres, à deux *conceptions* différentes du couple modernité/archaïsme (politique, économique, social).

SAINT-MARC GIRARDIN

Qui a vu Saint-Marc Girardin marcher dans la rue a conçu tout de suite l'idée d'une grande oie infatuée d'elle-même, mais effarée et courant sur la grande route devant la diligence.
Charles Baudelaire³

Le 8 décembre 1831, le *Journal des débats* faisait paraître un article retentissant de Saint-Marc Girardin sur l'insurrection lyonnaise dans lequel les canuts de Lyon étaient comparés aux barbares orientaux. Pourtant cet article ne faisait que simplement refléter l'opinion du *Journal des débats* devenu l'organe conservateur d'un gouvernement de Juillet désormais arc-bouté sur les positions de la « Résistance » et l'accroissement des privilèges des notables. Saint-Marc Girardin (1801-1873), dont l'un de ses biographes allait expliquer qu'il « naquit et resta bourgeois » était probablement l'un des représentants les plus caricaturaux de cette génération de notables orléanistes pour qui la Monarchie de Juillet allait être l'occasion d'une curée de privilèges, fonctions, honneurs et rangs⁴. Stendhal qui le décrivit comme l'un de ces « écrivains de la trésorerie, ceux qui mangent au budget » en brossa d'ailleurs un tableau terrible dans *Lucien Leuwen*, mettant en scène, à partir d'un épisode véridique, la vengeance mesquine d'un personnage tout de compromis et de veulerie, M. des Ramiers [NB pigeon, encore un volatile]. Député de la Haute-Vienne dès 1834 où il demeura jusque dans les années 1840 un opposant féroce à tout élargissement du

² *L'Echo de la fabrique*, numéro du 27 avril 1832.

³ Charles Baudelaire, *Journaux intimes*, Paris, G. Crès, 1920, p. 82.

⁴ Voir ici la « biographie » édifiante et complète que lui consacre Julien Saporì, « Saint-Marc Girardin, portrait d'un notable du 19^e siècle », *Mémoires de la fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, tome XLV, 2000.

droit de vote, Saint-Marc Girardin avait été nommé tôte et sera maintenu presque quarante ans à la Chaire de littérature de la Sorbonne (où il se fit un critique rétrograde et laborieux de la nouvelle génération romantique), reçu en 1839 des mains de Louis-Philippe la croix de la Légion d'honneur et parvint très vite à un fauteuil de l'Académie française en 1844.

Immédiatement après les Trois Glorieuses, Saint-Marc Girardin entama donc sa mue : « cette révolution, expliquait-il ultérieurement, changea ma vocation de journaliste : d'un écrivain d'opposition, elle fit de moi, presque dès le lendemain, un défenseur du pouvoir »⁵. La mission du journaliste était de défendre « l'ordre de la société », et les mois qui suivirent la révolution il s'employa dans ses articles du *Journal des débats* à contrer les ténors du « Mouvement » et tous « ceux qui voulaient pousser la révolution jusqu'à la république ». Adoptant et récitant les idées de François Guizot⁶, défendant donc les « origines libérales » de Juillet qui faisaient selon lui de ce régime de monarchie constitutionnelle l'expression définitive des attentes de 1789, il écrivait dans le numéro du 7 août 1830 que « la république est une véritable confiscation de la société civile, commerciale et industrielle, au profit de la société politique » et que « pour établir la république en France il faudrait ou la dictature ou la terreur, c'est-à-dire l'abolition de la liberté »⁷. Selon ce credo, la Monarchie de Juillet exprimant fidèlement « l'esprit libéral du pays »⁸, il ne pouvait plus y avoir de révolution politique, de *question politique*. Sur un autre versant cet « éthos » libéral permit à Saint-Marc Girardin de formuler d'une façon limpide la doctrine orléaniste sur la nouvelle *question sociale*. Les républicains expliquaient alors que la bourgeoisie de 1830 s'était depuis 1789 substituée à l'aristocratie, devenant de fait une « aristocratie bourgeoise », opprimant le peuple des travailleurs. La société moderne devenait le terrain d'une lutte frontale entre deux classes les possédants et les non-possédants. La question sociale consistait donc à réfléchir à une répartition efficace et équitable de la propriété et cette répartition concernait tous les individus (oisifs mis à part), même si cette répartition horizontale devait ne pas conduire à l'égalité parfaite. Saint-Marc Girardin opposait à cette interprétation une vision radicalement différente. La société libérale de Juillet était une société de mobilité et d'opportunité, une société d'individus que différenciaient leurs capacités. Dans un article du 27 juin 1831, il expliquait que « dans une nation où il n'y a plus de noblesse, il ne peut y avoir de bourgeoisie ni de peuple... nous ne connaissons que deux classes, celle des agents qui veulent travailler et celle des gens qui veulent remuer, ceux qui veulent faire leurs affaires et ceux qui veulent faire des révolutions... il y a des habits et des vestes dans les deux camps »⁹. La société libérale n'était pas une société de classes, mais une société d'individus que caractérisaient leurs capacités différentielles à accéder à la propriété, cette accession étant, en outre, la condition de la capacité politique. La société était donc idéalement un espace sans classe où se côtoyaient propriétaires et futurs propriétaires. Les émeutes populaires, et

⁵ Saint-Marc Girardin, *Souvenirs et réflexions politiques d'un journaliste*, Paris, Michel Lévy, 1859, p. 73.

⁶ Sur le libéralisme capacitaire de Guizot, voir, Pierre Rosanvallon, *Le Moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985 ; Lucien Jaume, *L'Individu effacé, ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997.

⁷ Ibid., p. 78.

⁸ Ibid., p. 93.

⁹ Ibid., p. 123-124. Dans le *Journal des débats* du 29 novembre 1831, un journaliste explique : « que sont donc les classes moyennes, sinon une portion du peuple que le travail, l'industrie, l'activité ont rendue propriétaire ? Leur origine étant commune, comment leurs intérêts pourraient-ils être distincts ? ». Dans ses *Souvenirs d'un journaliste*, Saint-Marc Girardin écrira que la société industrielle moderne « fait que tantôt les uns, tantôt les autres, sont appelés à jouer des biens de la société, suivant le sort que fait à chacun sa bonne ou sa mauvaise conduite combinée avec le hasard des événements » p. 115-116.

surtout l'insurrection de Novembre 1831 allaient toutefois pousser les publicistes libéraux comme Saint-Marc Girardin à compléter ce tableau : dans le moment industriel moderne, ce qui faisait qu'il y avait une « question sociale », c'est qu'il existait en raison de vicissitudes naturelles inhérentes au développement du commerce une vaste hors-société, celle des barbares. La question sociale n'est donc pas celle de la lutte des classes dans un espace, mais la friction entre un espace social pacifié de concurrence consensuelle entre plus ou moins grands propriétaires et un espace hors-social ou « anti-social » de pure barbarie régie par les lois de la déraison et de la violence. La question sociale impliquait donc, comme chez les républicains, la question de la propriété, mais dans un sens bien différent : ce qui était nécessaire ici en priorité était de déterminer qui avait la qualité de propriétaire et pouvait entrer dans la société, notamment politique, le plus grand nombre ne pouvant en demeurer qu'exclus en raison des mécanismes même de l'économie libérale. C'est cette interprétation qui domine les pages du *Journal des débats* au lendemain de Novembre 1831 et va culminer dans le grand article de Saint-Marc Girardin du 8 décembre 1831.

Les premières informations sur les événements de Lyon apparaissaient dans le numéro du 24 novembre 1831 pour signaler qu'il n'y avait eu que « quelques agitations parmi les ouvriers de Lyon »¹⁰, agitations sans gravité ni portée, le *Journal des débats* du lendemain précisant en outre qu'il n'y avait « rien de politique dans ces troubles »¹¹. Ce n'est qu'à partir du 26 novembre que le ton changeait et que le journal évoquait un important « égarement populaire »¹² que la troupe tentait de cantonner à la colline de la Croix-Rousse. La veille, le président du conseil, Casimir Périer avait présenté aux députés un premier tableau de la situation, expliquant que, sans doute causée par les prédications saint-simoniennes du printemps, c'était la méconnaissance de la liberté des transactions par les tisseurs lors des négociations sur le tarif qui était à l'origine de cette émeute : « c'est contre la seule liberté de l'industrie et du commerce que la révolte s'est armée. Des crise de pillage et de meurtre sont les seuls qu'elle ait fait entendre »¹³; mais Périer, déjà interpellé par l'opposition en la figure du député François Mauguin, informait surtout de la perte de contrôle de la ville par les autorités tout en tentant déjà de dédouaner la responsabilité du régime et de vanter l'héroïsme des troupes commandées par le général Roguet face à la sauvagerie des insurgés. Le 27 novembre, le journal reproduisait des lettres d'un témoin, pour témoigner du chaos qui s'était installé à Lyon le 23 novembre, dès la retraite des troupes et des autorités civiles : « on s'est mis aussitôt à dévaster les maisons des négociants soupçonnés d'avoir montré le plus de zèle à maintenir le repos ; on pille et on brûle les magasins des fabricants d'étoffes. Nous n'avons plus d'autres maîtres que 20 à 30000 individus déchaînés contre les négociants... ils ont toute la fortune de Lyon entre les mains... il y a beaucoup de massacres et de dégâts »¹⁴. Alors qu'on martelait que « la désastreuse émeute de Lyon... paraît n'avoir d'autre but que le désordre, d'autre principe qu'une haine contre les riches, excitée chez les uns par le besoin, chez le plus grand nombre par une propagande révolutionnaire ou mystique de nivellement et de spoliation » il fallait également tenter d'expliquer un fait paradoxal : « Lyon est au pouvoir des ouvriers... une espèce d'ordre règne aujourd'hui dans la ville dont la police est faite par les ouvriers »¹⁵. La

¹⁰ *Journal des débats*, numéro du 24 novembre 1831, p.

¹¹ *Journal des débats*, numéro du 25 novembre 1831, p.

¹² *Journal des débats*, numéro du 26 novembre 1831, p.

¹³ *Ibid.*, p.

¹⁴ *Journal des débats*, numéro du 27 novembre 1831, p.

¹⁵ *Ibid.*, p.

modération des ouvriers lors des combats, le fait qu'ils aient établi un gouvernement autonome semblant préserver la ville du chaos conduisait alors l'opposition républicaine et légitimiste à vanter les canuts de Lyon et à les rapprocher des héros de Juillet 1830 : la presse d'opposition expliquait donc que Novembre 1831 constituait le prolongement, le complément où même l'authentique réalisation des promesses démocratiques de Juillet 1830, des promesses qu'avait dans l'intervalle déprimé le parti de la « Résistance ». Novembre 1831 signalait la maturité politique du peuple et donc la légitimité de sa revendication, portée par les républicains, à la pleine capacité politique et économique. Naturellement, le *Journal des débats* s'offusquait du rapprochement entre les ouvriers de Lyon « égarés » et les révolutionnaires libéraux « éclairés » de 1830. Les républicains louaient la modération des canuts, ce à quoi le *Débat* rétorquait, « admirez donc cette modération qui consiste à dévaster la propriété des citoyens avec une espèce de délicatesse... c'est par de tels sophismes qu'on égare la raison des classes inférieures »¹⁶ ; on répétait également que les « lumières » qui avaient orienté ce « désordre anti-social » étaient venues de l'extérieur, des saint-simoniens et des carlo-républicains ; dans le numéro du 7 décembre on reproduisait encore un nouveau témoignage accablant d'un correspondant de Lyon (datée du 3 décembre) expliquant « il s'est commis des dévastations et des cruautés dignes des hordes barbares »¹⁷. Dans ce contexte le gouvernement provisoire mis en place par les ouvriers de Lyon devait, selon le *Débat* être ramené à sa véritable mesure, celui d'un « simulacre d'autorité civile ». Evoquant la situation lyonnaise, le journal du 28 novembre expliquait, « nous ne dirons pas que l'ordre est rétabli ; ce serait méconnaître toutes les conditions de la société. Seulement, le désordre est en quelque sorte suspendu, et le mal momentanément réprimé par ceux même qui l'ont fait et qui s'en épouvantent. Divers actes des autorités locales attestent ce résultat, tout en portant l'empreinte de la situation extraordinaire où elles sont placées »¹⁸. Vainqueur lors des combats et amenés à gouverner, les ouvriers lyonnais signalaient, d'une part, leur absence d'idées directrices, d'autre part, leur reconnaissance confuse de l'aberration qu'avait constitué leur révolte ; « de là, jugeait le *Débat*, des actes de modération mêlés à des excès, et à côté d'un désordre anti-social, le désaveu de tout projet séditieux contre les pouvoirs de l'Etat ». Le gouvernement provisoire qui avait préservé la ville du chaos était donc celui des ouvriers repentants, mais surtout celui des autorités civiles demeurées dans la cité « secondée (s) par les efforts de toute la classe des propriétaires et des commerçants »¹⁹. Novembre 1831 signalait donc, selon le *Débat*, à la fois le péril historique des masses et leur incapacité politique. Dans ce contexte, leur donner des droits, comme le réclamaient les républicains, aurait constitué la pire des erreurs.

Dans ses *Souvenirs d'un journaliste*, Saint-Marc Girardin expliquait que, revenant d'Italie en novembre 1831, il avait passé trois jours à Lyon au moment de l'insurrection. Peut-être était-il d'ailleurs ce témoin dont le *Journal des débats* reproduisait les lettres alarmées. Il explique avoir été rapidement convaincu de la différence fondamentale entre la révolution politique parisienne de 1830 et l'émeute ouvrière lyonnaise. Cette émeute signalait une évolution radicale du monde moderne.

¹⁶ *Journal des débats*, numéro du 29 novembre 1831, p.

¹⁷ *Journal des débats*, numéro du 7 décembre 1831, p.

¹⁸ *Journal des débats*, numéro du 28 novembre 1831, p.

¹⁹ *Ibid.*, p.

L'article du 8 décembre 1831 débutait par un commentaire sur le désarmement de la garde nationale à Lyon. Mesure indispensable et qui devait être généralisée en France, jugeait le journaliste, car même si les chefs d'ateliers en soierie, ces « aristocrates de la révolution prolétarienne », avaient contenus la foule des pilleurs, il n'était pas dit que dans d'autres circonstances ces chefs ouvriers ne retourneraient pas leurs armes et leurs nombreux régiments contre le pouvoir. Or, les foules ouvrières alternativement en activité puis au chômage constituaient une donnée naturelle des sociétés industrielles modernes et Saint-Marc Girardin rappelait que « ce sont les vicissitudes du commerce qui règlent la destinée du monde moderne ». Ce monde moderne, que révélait donc l'émeute lyonnaise, opposait donc une société, celle des propriétaires, à une non-société, celle des non propriétaires : « la sédition de Lyon a révélé un grave secret, celui de la lutte intestine qui a lieu dans la société entre la classe qui possède et celle qui ne possède pas. Notre société commerciale et industrielle a sa plaie comme toutes les autres sociétés ; cette plaie, ce sont les ouvriers »²⁰. Le problème était rendu plus délicat encore en raison du déséquilibre numérique : « cherchez dans chaque ville manufacturière quel est le nombre relatif de la classe industrielle et marchande et de la classe manouvrière, vous serez effrayés de la disproportion. Chaque fabricant vit dans sa fabrique comme les planteurs des colonies au milieu de leurs esclaves, un contre cent ; et la sédition de Lyon est une espèce d'insurrection de Saint-Domingue ». Dans cette perspective, les ouvriers étaient les équivalents modernes des barbares : placés en périphérie de la civilisation, hors du monde commun des richesses et des honneurs, ils allaient tenter de l'envahir et de le détruire : « les Barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ou dans les steppes de la Tartarie ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières ».

Cette analyse devait conduire la classe moyenne à la prudence la plus extrême : « elle a au-dessous d'elle une population de prolétaires qui s'agite et qui frémit, sans savoir ce qu'elle veut, sans savoir où elle ira ; que lui importe ? Elle est mal. Elle veut changer. C'est là où est le danger de la société moderne ; c'est de là que peuvent sortir les barbares qui la détruiront ». Devant la gravité de la situation, il ne pouvait y avoir de solution « avec de bons sentiments et de bons procédés », en étant « compatissant, désintéressé ». La première erreur, majeure, aurait été selon Saint-Marc Girardin de laisser entrer sans précaution les barbares dans la cité en leur donnant des droits politiques. C'était le vœu suicidaire des républicains, or, estimait le journaliste du *Journal des débats*, la classe moyenne aurait été dupe « si, éprise de je ne sais quel principe démagogique, elle donnait follement des armes et des droits à ses ennemis, si elle laissait entrer le flot des prolétaires dans la garde national, dans les institutions municipales, dans les lois électorales, dans tout ce qui est l'Etat »²¹. Selon Girardin, les ouvriers pouvaient entrer dans la société, mais en devenant préalablement propriétaire, en devenant des bourgeois. Il ne fallait donc pas dresser de « barrière insurmontable entre la classe moyenne et les prolétaires... que nos lois continuent de plus en plus de donner à chacun le moyen de posséder ; et, que de cette façon, elle diminue de plus en plus le nombre des prolétaires pour augmenter le nombre des propriétaires et des industriels ». Résumant ses propositions, Saint-Marc Girardin pouvait

²⁰ *Journal des débats*, numéro du 8 décembre 1831, p. 1-2. Toutes les références suivantes sont tirées de cet article.

²¹ L'avertissement, estime Saint-Marc Girardin, concerne aussi bien les républicains eux-mêmes car ce qui est en jeu est la distinction entre civilisation et barbarie : « il ne s'agit ni de république, ni de monarchie, écrit-il ; il s'agit du salut de la société... la démocratie populaire et la république sont deux choses fort différentes ».

finalement noter que la société moderne « périra par ses prolétaires, si elle ne cherche pas, par tous les moyens possibles, à leur faire une part dans la propriété, ou si elle en fait des citoyens actifs et armés avant d'en avoir fait des propriétaires ».

Attaqué pour le ton et les propositions de son article, Saint-Marc Girardin réagit quelques mois plus tard. Dans un article du *Journal des débats* du 18 avril 1832, il tenta d'abord de relativiser l'usage de termes tels que « plaie » ou surtout « barbares ». Emploi neutre, cherchait-il à expliquer, nullement péjoratif : « les ouvriers étant ainsi hors de la société politique, hors de la cité sont les Barbares des sociétés modernes ; Barbares pleins de courage, d'énergie, comme leurs devanciers ; qui doivent apporter à notre société, pour la retremper, ce qu'ils ont de force et de vie ; qui doivent donc entrer dans cette société, mais qu'il ne faut y admettre qu'après qu'ils auront passé par le noviciat de la propriété : car alors seulement ils seront intéressés au maintien de notre société politique »²². Toutefois, la défense de Girardin était surtout rhétorique tant l'usage du terme au moment de l'insurrection permettait bien de désigner une foule étrangère, à quelque termes que se soient, à toute raison politique. Dans le débat à la Chambre, le 20 décembre 1831, le député Charles Dupin hostile à toute indulgence vis-à-vis des ouvriers rappelait « qu'il y avait eu contre les personnes des attaques violentes qui dépassent tout ce qu'on dit de l'ancienne barbarie » et, contre les tentatives de pardon il insistait, « quoi ! ce que vous ne pardonneriez pas à ce que nous connaissons des peuplades les plus barbares, nous voudrions l'excuser ici : achever des blessés, les jeter dans la rivière »²³.

Dans le même article, Girardin revenait également sur la dimension réformiste de son projet, « il faut par tous les moyens légitimes, faciliter à l'ouvrier l'accès à la propriété : de là, il passera dans la cité »²⁴. Mais il estimait aussi que l'accession généralisée et contrôlée à la propriété ne pouvait être affaire que très marginalement de législation et d'intervention publique. Dans ce domaine tout n'était qu'affaire de capacité et de moralité individuelles, des constantes naturelles, et donc seul un petit nombre de travailleurs pouvait passer graduellement de l'espace hors société à la société de propriétaires. Appelé en janvier 1832 à suppléer François Guizot à la Chaire d'histoire de la faculté des lettres de Paris, il intitulait son cours d'ouverture « Utilité des sciences historiques » et il y décrivait la victoire de « l'esprit de la classe moyenne, l'esprit des propriétaires, des commerçants et des industriels » qui avait institué, depuis Juillet 1830, le « gouvernement des intérêts matériels ». L'une des principales tâches de ce gouvernement était l'amélioration de la condition des classes ouvrières, une tâche pour laquelle Girardin avouait son « incapacité ». L'existence d'une nouvelle classe de barbares située hors de la société était en effet une donnée naturelle des nouvelles sociétés commerciales : « Au dessous de nous s'agite une population immense, née du développement de l'industrie, vivant d'une vie précaire, livrée à toute les vicissitudes du commerce. Cette population est la condition nécessaire de notre société commerciale et industrielle ; elle est née avec la commerce, a grandi avec lui, souffre de ses embarras et les accroît par ses souffrances. Les esclaves étaient la condition nécessaire de la société antique qui n'a pu vivre qu'avec l'esclavage ; les serfs étaient la condition de la société du moyen-âge ; les ouvriers sont la condition de la notre ». Le volontarisme politique des réformistes saint-simoniens ou républicains, était donc impuissant face à ce problème et la seule régulation venait donc pour Girardin d'une

²² Saint-Marc Girardin, *Souvenirs d'un journaliste*, ouv. cit., p. 153.

²³ *Journal des débats*, numéro du 20 décembre 1831, p.

²⁴ Saint-Marc Girardin, *Souvenirs d'un journaliste*, ouv. cit., p. 153-154.

Providence divine s'exprimant dans les nouveaux mécanismes économiques naturels : « Dieu, Messieurs, n'a pas attendu le système de Saint-Simon pour *donner à chacun selon sa capacité, et à chaque capacité selon ses œuvres*. Cette révolution qui transforme le travail en propriété, elle se fait selon la justice. La propriété, c'est-à-dire l'accumulation des fruits du travail est la récompense de l'activité, de l'économie, de la bonne conduite. La misère est le châtement de la paresse et de la débauche »²⁵.

PIERRE CHARNIER

Vous m'attribuez l'honneur de votre éducation politique. Je me garderai bien de décliner ce mérite là et me bornerai à vous dire que l'élève est vite passé le maître. La première fois que je vous vis la flexibilité de votre intelligence, la facilité de votre esprit d'où naissait celle de votre parole me surprisent au dernier point. Tout fut événement pour moi, tout fut dramatique, jusqu'au jambon et au morceau de fromage. Qui se serait attendu de rencontrer dans une hutte d'ouvrier (car la hutte est l'abri destiné à l'esclave de la canne à sucre) un homme ayant secoué dans la solitude de la pensée les questions de la plus haute philosophie sociale et y ayant cherché des solutions applicables à son niveau ? Qui aurait deviné que battait sous votre tricot de laine un cœur empli du sentiment de la dignité humaine, animé de la conviction des droits individuels et hardiment froissé des spoliations et de l'ilotisme dont l'organisation sociale a frappé la classe à laquelle il appartient ? *Lettre de Théodore de Seynes à Pierre Charnier, 30 septembre 1835*²⁶.

L'article publié le 8 décembre 1831 par Saint-Marc Girardin fut très violemment critiqué dans l'opinion. La jeune génération de catholiques libéraux avec Frédéric Ozanam ou Charles de Montalembert dénonça « l'infâme *Journal des débats* avec ses ennemis et ses barbares »²⁷. Une longue polémique s'engagea avec les républicains du *National*, notamment Armand Carrel, le rédacteur. Quelques mois après l'insurrection et alors que venait d'être publié l'article où Girardin tentait de justifier les termes de « plaie » et de « barbares », Carrel ironisait sur la prétendue neutralité de l'usage des termes ainsi que sur la solution que proposaient les publicistes du *Débat* aux maux des ouvriers : « Par le procédé du *Journal des débats*, l'ouvrier n'étant plus citoyen, deviendra petit à petit propriétaire, et alors il comptera dans la cité (...). Un colon de Saint-Domingue vous dit que si son nègre pouvait devenir blanc, il le traiterait comme son semblable. En attendant l'heureuse métamorphose, il accable l'infortuné de travail et de coups (...). La question est de savoir si (...) l'ouvrier ou le barbare des faubourgs a plus de chance de cesser d'être barbare, ouvrier, prolétaire, que le nègre des colonies de devenir blanc »²⁸. Début 1832, un typographe, Barraud envoya ses acides *Etrennes d'un prolétaire* au directeur du *Débat*, Bertin de Vaux responsable de « cette infâme diatribe contre les prolétaires ». Barraud concluait, « j'y vois

²⁵ *Journal des débats*, 1^{er} janvier 1832.

²⁶ Papiers Charnier, Bibliothèque Municipale de Lyon, boîte 375, document 519.

²⁷ Cité dans Fernand Rude, *L'Insurrection lyonnaise de Novembre 1831*, Paris, Anthropos, 1969, p. 667.

²⁸ Armand Carrel, *Le National*, 13 avril 1832, cité dans Pierre Michel, *Un mythe romantique, Les barbares 1789-1848*, ouv. cit., p. 219.

une tendance à la création d'une nouvelle aristocratie ; aristocratie d'autant plus odieuse qu'elle aurait pour principe L'ARGENT »²⁹.

A Lyon, l'article de Girardin avait été reproduit *in extenso* dans le numéro du 11 décembre 1831 du journal républicain *Le Précurseur*. Un mois plus tard, le rédacteur, Anselme Pétetin expliquait à ses lecteurs que les affirmations apparemment radicales d'un Girardin ne faisaient que traduire la doctrine réactionnaire du gouvernement de Casimir Périer et que l'article du 8 décembre aurait pu s'intituler « Opinions du ministère sur les événements de Lyon »³⁰. Du côté des tisseurs, *L'Echo de la fabrique* réagit dans son numéro du 25 décembre 1831 où Antoine Vidal son rédacteur, citant l'accusation de barbarie lancée par Girardin écrivait que « l'ouvrier, le prolétaire méprise ces calomnies »³¹ ; un mois plus tard, il s'interrogeait encore : « peut-on réellement garder un ton sérieux en lisant une feuille de la république, de l'empire, et de la restauration, le Journal des débats, enfin, qui dit que les ouvriers, les prolétaires sont plus à craindre que les barbares des steppes de la Tartarie ? »³². Une autre réaction « canuse » à l'article de Girardin fut celle du chef d'atelier Pierre Charnier, délégué des ouvriers à Paris au lendemain de l'insurrection. A son arrivée dans la capitale, Charnier avait pris connaissance du texte de Girardin. « Effrayé et indigné » par l'article il avait tenté une « réhabilitation » des ouvriers de Lyon en décrivant plusieurs épisodes édifiants de la conduite exemplaire des tisseurs lors de l'insurrection ; apportant sa note à Bertin de Vaux pour insertion dans le *Journal des débats*, il avait essuyé un « brusque refus » du directeur de la publication³³.

Né en 1795 à Lyon, Charnier était en 1831 établi comme chef d'atelier depuis une dizaine d'années³⁴. Sensible aux abus qui se développaient dans la Fabrique, et que sa sensibilité légitimiste associait déjà à la montée de la logique dérégulatrice du libéralisme économique, il avait été l'un des principaux instigateurs du groupement des chefs d'ateliers en soierie qui donna lieu en 1827-1828 à la création du Devoir mutuel. A partir du printemps 1832, et jusqu'à sa mort en 1857 il sera élu et réélu prud'homme chef d'atelier. Attentif à l'autonomie des corps intermédiaires et aux régulations politiques qui pouvaient se mettre en place dans le domaine industriel, il défendra l'idée d'une régulation conjointe de la Fabrique articulant le mutuellisme, en tant qu'association pour l'indication et la défense des différents intérêts (ceux des chefs d'ateliers d'un côté, des négociants de l'autre) et le conseil des prud'hommes, tribunal de conciliation. En octobre 1831, il avait participé aux négociations préférant mettre l'accent sur une régulation ambitieuse des abus de la Fabrique plutôt que sur l'obtention d'un tarif, et au temps de l'insurrection il avait participé au gouvernement provisoire que les chefs d'ateliers avaient établi avec l'aval, obligé, des autorités civiles encore présentes sur le terrain. Au lendemain de l'insurrection, et alors que toutes les franges de l'opinion tentaient d'interpréter les « troubles », les « événements » de Lyon, les canuts voulurent faire entendre leur voix. Ils déléguèrent deux chefs d'ateliers à Paris avec mission de rencontrer journalistes, publicistes et tous ceux qui faisaient l'opinion,

²⁹ J. F. Barraud, *Etrennes d'un prolétaire à M. Bertin aîné*, Paris, imprimerie de Demonville, 1832. Barraud signait « prolétaire, ouvrier imprimeur ».

³⁰ Anselme Pétetin, « Lyon », *Le Précurseur*, numéro du 6 janvier 1832.

³¹ Antoine Vidal, « Lyon », *L'Echo de la fabrique*, numéro du 25 décembre 1831.

³² Antoine Vidal, *L'Echo de la fabrique*, numéro du 15 janvier 1832.

³³ Cet épisode est signalé dans Fernand Rude, *L'Insurrection lyonnaise de Novembre 1831*, Paris, Anthropos, 1969, p. 666. Ce document n'est pas présent dans le fonds Charnier de la BML.

³⁴ Sur Pierre Charnier, nous renvoyons à Ludovic Frobert et George Sheridan, *Le Solitaire du Ravin. Pierre Charnier (1795-1857), prud'homme tisseur et canut lyonnais*, ouvrage en cours de préparation.

mais également députés et figures du gouvernement. César Bernard et Charnier partirent début décembre à Paris et, si Bernard revint à Lyon au bout d'une dizaine de jours, Charnier demeura dans la capitale jusqu'à la fin janvier 1832. Là il fit de longues stations dans les antichambres des ministères avant d'être finalement reçu par Casimir Périer le 19 décembre, mais il rencontra surtout les saint-simoniens, visita des députés du « Mouvement » et travailla avec les républicains, Etienne Cabet notamment, le document officiel qu'il transmit aux autorités, *Rapport fait et présenté à M. le président du Conseil des ministres sur les causes générales qui ont amené les événements de Lyon, par deux chefs d'atelier*.

Naturellement, le propos apparent et immédiat de ce rapport était d'expliquer, de justifier et de dédouaner le comportement des canuts de Lyon. Toutefois, ce texte codé, allait beaucoup plus loin et son intention était plus audacieuse : elle consistait à basculer le couple modernité/archaïsme et à le remettre sur ses pieds. Sur le plan du modèle économique, le rapport allait suggérer la modernité du processus de discussion politique dans l'espace public industriel expérimenté au moment des négociations d'octobre sur le tarif. Modernité, allait souligner Charnier, car il s'était agi d'un processus respectant les valeurs morales et politiques consacrées apparemment par 1830, celles de participation, de discussion, de parité et d'information, le tout en présence des autorités publiques, municipales et préfectorales ; des valeurs permettant d'espérer la réalisation d'une société de semblables. A cette modernité devait être opposée comme étant archaïque, le système libéral de transaction de gré à gré qui ne faisait que substituer un despotisme nouveau (commercial) à un despotisme ancien (aristocratique). Dans ce contexte c'était les négociants hostiles à ce modèle moderne de discussion industrielle qui apparaissaient comme des barbares ; des barbares d'autant plus critiquables que leurs comportements favorisant le rétablissement des distinctions de castes ou de classes et l'exclusion des travailleurs du périmètre de la cité étaient l'effet d'un choix en défaveur de la modernité économique et politique, i.e, de l'édification d'une société de semblables.

Le *Rapport* exprimait en introduction l'espoir des tisseurs lyonnais de voir leurs attentes en matière de « justice » et de « protection » reconnues par le nouveau gouvernement. Comment d'ailleurs désormais auraient-ils pu ne pas être reconnus par un « gouvernement constitutionnel et populaire » établi par les barricades de Juillet 1830 ? Les événements précédant l'insurrection de Novembre étaient rappelés. La participation des travailleurs lyonnais au changement de régime en 1830 était indiscutable car, principales victimes de la conjoncture économique difficile qui avait suivi les Trois Glorieuses ils avaient adopté une attitude patiente et compréhensive favorisant l'établissement de la nouvelle monarchie. Le marasme économique, avaient-ils compris, était le prix immédiat à payer pour l'obtention d'une révolution des libertés : telle était leur participation à la Révolution de Juillet. En 1830, les ouvriers étaient donc *dans* la société, *dans* la cité. Mais, lorsque la conjoncture économique s'était améliorée, courant 1831, chacun d'entre eux avait espéré une amélioration de son sort. Cependant le modèle libéral de négociation allait révéler ici ses carences. Comme le notait Charnier, « l'ouvrier réclama individuellement³⁵ une augmentation de salaire », mais cette transaction individuelle qui s'engageait entre l'ouvrier et son négociant était déséquilibrée et non contrainte par des lois et règlements. L'ouvrier essuya le refus du négociant et il pu donc constater que « l'ordre des choses avait changé ; (...) le despotisme chassé des châteaux, s'était réfugié dans les comptoirs ». Dans un système

³⁵ C'est nous qui soulignons.

caractérisé par l'absence de régulation, ce comportement des négociants vénaux et prédateurs ne pouvait pas ne pas se généraliser³⁶ et il allait donc entraîner la misère générale des tisseurs lyonnais. C'est dans ce contexte que les ouvriers décidèrent de s'associer : « ils se réunirent pour adresser collectivement à leurs juges naturels leurs réclamations présentées d'abord individuellement et toujours rejetées ». Il ne s'agissait ni d'une foule, ni d'une horde : le processus de réunion des tisseurs, insistait Charnier, vérifiait scrupuleusement les valeurs politiques modernes annoncées par 1830, notamment celle d'élection et de participation : il évoquait donc une « assemblée d'hommes », qui, « par la voie du scrutin », par la « voie de l'élection », « élurent » ceux-là même qui devaient les « représenter » dans le cadre des négociations sur le tarif. En outre, insistait le rédacteur du *Rapport*, dès l'origine, ce mouvement avait été suivi, visé, validé par les autorités civiles, le Maire de la Croix-Rousse et le Commissaire Central. Un peu plus tard, c'était le préfet Bouvier-Dumolart et un représentant de la mairie de Lyon qui, dans un lieu hautement significatif, la salle du conseil des prud'hommes, prirent l'initiative d'organiser une première réunion préparatoire mettant en présence 12 négociants et 12 chefs d'ateliers pour entamer une négociation générale et concertée sur les tarifs. Dans la perspective d'une seconde réunion, plus large, 22 chefs d'ateliers élus se chargèrent de recueillir des informations pouvant servir de base à une négociation raisonnable sur les tarifs : « La tâche des délégués des chefs d'ateliers fut de recueillir les renseignements qui concernaient leur partie, les abus nombreux qui s'y étaient glissés, les moyens les plus propres à les détruire, et le prix le plus bas qui permit à l'ouvrier de vivre, sans ôter au fabricant les moyens de faire encore un honnête bénéfice ». 22 fabricants furent dès lors appelés par le Préfet à « débattre ce tarif au MINIMUM avec vingt-deux chefs d'ateliers nommés au scrutin ». Premier indice de la résistance et de la morgue des négociants, cette négociation (pour un pourtant très raisonnable « MINIMUM » avait souligné le *Rapport*) fut ajournée, les négociants arguant du fait de la non-représentativité des 22 fabricants retenus par le Préfet. La réunion suivante était prévue le 25, mais dans l'intervalle quelques négociants récalcitrants faisaient courir le bruit que les 22 représentants chefs d'ateliers n'était de fait représentatifs que d'une fraction minoritaire et tracassière des tisseurs. Le jour de la réunion du 25, l'ensemble des tisseurs organisait donc une manifestation de masse pour signifier son soutien aux 22 représentants ouvriers, la foule descendant des pentes de la Croix-Rousse et défilant calmement sur la place face à l'Hôtel de ville où allaient se dérouler les négociations avant d'obtempérer à la demande du préfet et de se disperser. Ces négociations, engagées sous le contrôle des autorités préfectorales et municipales et d'une représentation des prud'hommes et de la Chambre de commerce allaient aboutir à un accord et à la promulgation d'un tableau des tarifs. Comme le notait Charnier précisant le déroulement contrôlé de cette négociation collective : « Les représentants des chefs d'ateliers pour chaque catégorie de fabrique, s'abouchèrent avec les négociants en leur genre, et sauf deux articles, les schals et les unis, qui éprouvèrent beaucoup de difficultés, où l'ont se fit mutuellement des concessions, tout alla pour le mieux, et le tarif fut enfin consenti et signé

³⁶ Le *Rapport* explique que les comportements despotiques ne sont initialement le fait que d'une minorité de négociants. Mais il explique également que, dans un système libéral de transaction sans régulation, ce comportement ne peut qu'être contagieux en raison d'une concurrence sur les prix qui s'établit entre les maisons de négoce et dont le prix des façons payé au tisseur constitue la variable d'ajustement : « il existe d'honorables exceptions, et nous nous faisons un devoir de déclarer qu'elles forment la grande majorité. Mais bientôt, cette estimable majorité, composée des maisons les plus recommandables de la fabrique, tout en condamnant cette déplorable vénalité, se vit bientôt contrainte de suivre l'exemple de ses imprudents confrères », page 2.

par les membres des deux commissions réunies ». La conclusion des accords constitua un soulagement pour le peuple des tisseurs lyonnais et la ville fut le théâtre de manifestations d'allégresse dans la soirée du 25. Toutefois ce climat propice à la paix industrielle fut, notait le rédacteur du *Rapport*, de très courte durée. Rapidement nombre de négociants hostiles au tarif - « une certaine espèce de fabricants connus déjà depuis longtemps pour de vrais spéculateurs sur la faim » -, ne respectèrent pas les engagements et multiplièrent les provocations. Par ailleurs des contentieux s'élevaient sur la date de mise en application du tarif, l'accord sur la date du 1^{er} novembre (étoffes tissées à partir de cette date) étant constamment contourné par ces négociants. Finalement, notait Charnier pour résumer la tendance observée au lendemain des négociations, le tarif ne fut que très minoritairement respecté : « ceci (...) fut regardé par les ouvriers comme un déni de justice et les jeta dans un tel désespoir, qu'ils prirent le parti d'abandonner leurs ateliers, disant que, puisque les fabricants étaient libres de payer ou ne pas payer le prix convenu par le tarif, ils se croyaient libres aussi de ne pas travailler » (7). Les ouvriers ne faisaient là qu'appliquer la doctrine libérale de Juillet, considérant qu'ils avaient donc la liberté de « cesser de travailler » ; leur objectif, expliquait Charnier n'était ni de menacer, ni de se révolter et le travail aurait probablement repris si une nouvelle erreur n'avait été commise. Dans ce contexte extrêmement tendu caractérisé par l'amertume des ouvriers, la morgue et les provocations de certains négociants, les autorités municipales choisirent « pour doubler les postes et faire la police » notamment aux abords de la colline de la Croix-Rousse, la « 1^{er} légion de garde nationale, composée en partie de fabricants ». C'est du heurt entre cette légion et quelques ouvriers que partit la première étincelle de l'insurrection³⁷. Le *Rapport* de Charnier aborde peu les combats et leurs suites immédiates dans la ville abandonnée par les troupes, se contentant de signaler le rôle modérateur des chefs d'ateliers qui permit d'éviter que la situation ne dégénère et favorisa le rétablissement progressif de l'ordre. Evènement déplorable et évitable juge Charnier, le véritable problème résidant dans la définition du modèle industriel applicable à la situation lyonnaise. Le gouvernement libéral de Périer et la nouvelle Chambre des députés avaient jugé, courant novembre que le tarif, accord collectif et visé par les autorités publiques, était contraire à la Charte libérale de Juillet 1830 qui ne prévoyait, dans le domaine industriel, que l'accord de gré à gré. Charnier, lui-même hostile au tarif qui constituait une régulation incomplète, artificielle et fragile de la Fabrique, expliquait s'en remettre aux « lumières » du gouvernement pour, dans ce contexte libéral, trouver des solutions à l'amélioration du « sort des infortunés ». Mais le *Rapport* osait également avancer quelques propositions. Là, dans les phrases terminales du texte Charnier réaffirmait ce qui constituait le message central du *Rapport*, la nécessité d'un modèle industriel prévoyant une régulation conjointe de la Fabrique : « une nouvelle organisation du conseil des prud'hommes, fondée sur des bases plus larges et plus en rapport avec les besoins de la fabrique d'étoffes de soie, serait un puissant moyen de détruire les abus qui y

³⁷ Prudemment Charnier n'évoque pas dans ce passage précis du *Rapport* abordant les causes immédiates de l'insurrection la réponse positive que le gouvernement de Casimir Périer avait fait à la demande des négociants de juger les accords du 25 octobre comme étant contraire à la Charte (or il s'agissait précisément de ces négociants « spéculateurs sur la faim » que stigmatise le *Rapport*). Connue le 17 novembre l'avis du gouvernement expliquant que les tarifs n'étaient qu'indicatifs fut à l'origine du bouillonnement des esprits canuts qui précéda immédiatement le soulèvement du 21 novembre.

pullulent, surtout si elle était appuyée par des lois et règlements qui protégeassent le faible contre le fort » (8)³⁸.

Le *Rapport* officiel se taisait sur les évènements insurrectionnels débutés le 21 novembre. Toutefois Charnier informé par ses correspondants lyonnais de la répression qui s'était abattue à Lyon avait préparé, par précaution, un autre document, un rapport « Au Roi » qui ne fut pas publié. Comme il l'expliquait ultérieurement, il s'agissait d'un « plan de défense », « un préservatif de procédure criminelle »³⁹ au cas où, arrivé à Paris, il ait été jeté en prison. Le texte annonçait immédiatement que « le prétendu gouvernement des chefs de section à Lyon est une fausseté » et que, loin des agitations carlistes ou républicaines, leur mot d'ordre lors de l'évènement fut « point de politique ». Loin d'avoir fomenté une révolution contre le régime de Louis-Philippe, les chefs d'ateliers, expliquait le texte, furent, « en l'absence de chefs supérieurs », les seuls éléments stables sur lesquels le préfet Bouvier-Dumolart pu appuyer son action en faveur du rétablissement de l'ordre et contrer les agissements du gouvernement insurrectionnel établi à l'hôtel de ville. Ils agirent donc à son « invitation » et sur ses « ordres ». Ce que mentionne le texte en filigrane, c'est l'exemplarité de ces chefs de section, alors même que les responsables attendus, les « chefs supérieurs », avaient désertés la ville. Une nouvelle fois, dans les propos de Charnier, les civilisés, ceux qui firent honneur à la cité, furent les ouvriers. Et son texte, indulgent avec le préfet Bouvier-Dumolart, insiste surtout sur la faillite des notabilités économiques et politiques de la ville. Charnier mentionne l'action d'un chef d'atelier (c'est lui) qui, en pleine insurrection, doit faire un long chemin pour solliciter M. Bailleul, le directeur de l'enseignement mutuel⁴⁰ et capitaine de la garde nationale étant réfugié à la campagne depuis les premiers affrontements, pour qu'il reprenne en main sa compagnie. Il mentionne l'action d'un autre chef d'atelier (c'est encore lui), qui, quelques jours après, constatant les dégradations sur le pont volant et l'absence des percepteurs, alors même que les combats étaient terminés, rédige un placard, publié dans le *Précurseur*, pour que les propriétaires, « les actionnaires du pont », fassent le nécessaire pour « faire cesser la violation de leur propriété » et mettent un terme à « un spectacle de terreur et d'anarchie ». C'est donc ici, l'absence des qualités citoyennes des propriétaires qui est pointée (alors même que le texte de Girardin avait fait de cette qualité la condition naturelle de la citoyenneté). Mais c'est surtout la faiblesse des autorités municipales que révèle, à demi-mots, le texte de Charnier. Il mentionne ainsi un exemple plutôt paradoxal d'obéissance des chefs d'ateliers aux pouvoirs municipaux : « L'autorité municipale fut également toujours respectée ; en voici une preuve des plus convaincantes ; Mr le Maire proposa aux chefs de section de signer une affiche qui invitait les habitants à compter sur un calme durable, se livrer à la confiance et enfin rouvrir

³⁸ Quelques brouillons de lettres permettent de mesurer les attentes importantes de Charnier en matière de réforme des prud'hommes. Il espérait la parité des représentants négociants et chefs d'ateliers, l'élection à la majorité, l'établissement du cens à deux métiers et l'autorisation des prud'hommes à prononcer des peines contre les fraudeurs (Papiers Charnier, Bibliothèque Municipale de Lyon, boîte 376, document 224-226). Ce sont ces revendications qu'il fit passer lors de ses entretiens à Paris. L'Ordonnance du Roi du 15 janvier 1832 sur la nouvelle organisation des prud'hommes constitua une énorme déception : la classe de la fabrique passait de 7 à 17 membres, mais 9 membres étaient négociants ; d'autre part, l'électorat qui auparavant ne concernait qu'une soixantaine d'ouvriers en soie patentés intégrait désormais les chefs d'ateliers possesseurs de 4 métiers. Cela concernait donc 1760 chefs d'ateliers sur 8000 environ. *L'Echo de la fabrique* expliquera que cette réforme constituait une « quasi-amélioration ».

³⁹ Papiers Charnier, Bibliothèque Municipale de Lyon, boîte 376, document 69 titré « Au Roi » par Bernard et Charnier (rédigé par Charnier).

⁴⁰ N'oublions pas que Charnier, légitimiste de cœur et proche en ce début des années 1830 des positions de certains républicains girondins, était un partisan de l'école des frères de la doctrine chrétienne.

leurs boutiques et magasins. Les chefs de section s’y refusèrent en observant que leurs signatures déplacées, au contraire de donner plus de force d’exécution à cette affiche (comme le prétendait Mr le Maire) ne servirait qu’à humilier l’autorité par le concours de simples chefs d’ateliers dans les actes de l’administration municipale. Les habitants se croiraient avec raison dominés par des artisans-magistrats semblables à ceux de nonante trois, barricaderaient leurs portes au lieu de les rouvrir. Sire, d’après ce seul fait, vous devez voir l’autorité plus respectée qu’elle ne l’exigeait elle-même ». Un autre épisode, mettant en contraste la précipitation, le manque de discernement et de vertu (le courage) des autorités municipales d’un côté, le caractère paisible et raisonnable des ouvriers, d’un autre côté, est raconté par Charnier : « Samedi [26 novembre] entre six et huit heures du soir, cinq ou six inconnus se présentèrent auprès des chefs de section en annonçant que la Croix-Rousse fermentait, que déjà environ deux mille compagnons étaient réunis sur la place principale et prêts à faire une descente si l’on tardait à envoyer de l’argent. Mr le Maire instruit de ce rapport décida qu’il fallait leur faire parvenir de suite six mille francs. Deux chefs de section et une huitaine de gardes nationaux escortèrent cette somme. Arrivés sur la place de la Croix-Rousse, ils ne virent point de rassemblements, néanmoins quelques personnes isolées indiquèrent le lieu où les chefs des compagnons étaient réunis (café Orsière). En entrant dans cette salle ils n’aperçurent aucun symptôme d’effervescence leurs paisibles discussions furent interrompus par l’offre de la somme envoyée en disant : « Voici six mille francs que Mr le Maire de Lyon vous envoie, pour en disposer à votre gré, soit pour soulager les plus malheureux d’entre vous, soit pour aider à former votre caisse de bienfaisance ». Leur étonnement fut complet, ils témoignèrent leur surprise et leur reconnaissance par ces propres termes : « Nous n’avons chargé personne de demander de l’argent à Mr le Maire, nous n’en avons pas besoin, nous savons travailler, lundi prochain nous rentrerons dans nos ateliers. Dites à Mr le Maire que si nous voulons une caisse de bienfaisance nous saurons la former de nos économies au cas où nous tombions dans le besoin nous savons que nos magistrats ne nous abandonneront pas. Pour quant à la distribution, Mr le Maire peut mieux y procéder dites lui que nous ne voulons point de cet argent et que nous sommes les respectueux administrés de l’autorité nous la remercions ».

Cet article a conduit au final à confronter deux textes et deux visions qui s’affrontent au lendemain de l’insurrection de Novembre 1831. Saint-Marc Girardin présente dans ses articles du *Débat* une expression triviale du libéralisme capacitaire de Guizot, un libéralisme de notables qui va dominer la monarchie de Juillet. Le politique consiste pour ces capacités, ces « intelligences », à laisser jouer des mécanismes économiques et sociaux providentiels. Ces mécanismes, propres au commerce moderne et à ses incertitudes (fluctuations et crises), nécessitent en dessous de la société et la supportant la présence d’une vaste hors-société de prolétaires corvéables, nouveaux barbares dont seule une mince frange peut prétendre, à termes, rejoindre la société des propriétaires. Les canuts de Lyon sont donc ces barbares. Charnier présente une autre vision. Instruit par les expériences de « démocratie d’atelier »⁴¹ expérimentées dans la Fabrique depuis 1789, Charnier élabore son point de vue

⁴¹ Le terme est judicieusement proposé par Alain Cottureau dans son article, “La désincorporation des métiers et leur transformation en publics intermédiaires: Lyon et Elbeuf 1790-1814”, in S. Kaplan et Ph. Minard (dir.), *La France malade du corporatisme?*, Paris, Belin, 2004.

en croisant les enseignements des doctrines hostiles à l'orléanisme. Des républicains, il hérite de l'idée de participation et de délibération politiques, grâce aux saint-simoniens et à leur rêve industriel il comprend que dans l'avenir les choses se joueront aussi, peut-être d'abord, sur le terrain économique et social, et les légitimistes lui enseignent l'importance des corps intermédiaires. Construisant sa propre doctrine à partir de ces matériaux doctrinaux et de son expérience de chef d'atelier, il défend l'idée de la nécessité d'une participation politique des tisseurs s'exprimant sur le terrain économique et social et à des niveaux intermédiaires. C'est le modèle qu'il défendra à Lyon en insistant notamment sur la nécessité d'un mutuellisme des canuts – une association pour s'informer, s'aider et résister-, et sur la transformation et la régularisation du conseil des prud'hommes. Dans cette vision, les barbares sont alors ceux qui, ignorants par intérêt ou par aveuglement ces nouveaux espaces de délibération et de participation dont 1830 après 1789 laissait espérer l'éclosion et l'épanouissement, choisissent sous couvert de libéralisme économique d'activer un nouveau despotisme commercial ne pouvant désormais conduire qu'à violence et chaos.